

BERGERAC

Le Cerader a annoncé vendredi soir lors de son assemblée générale, son départ de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA) pour rejoindre la CAVAM.

Amiante : le Cerader rejoint une nouvelle coordination d'associations

Ce sont dix années de collaboration sur lesquelles le Cerader tire un trait définitif en quittant le collectif national des Associations de défense des victimes de l'amiante, l'ANDEVA. Pour justifier ce départ, le président du collectif périgourdin évoquait vendredi soir le manque d'offensivité de l'ANDEVA, engendrant des relations détériorées entre les deux structures. « L'association nationale est aujourd'hui sclérosée dans ses activités, engluée dans des contradictions qui n'ont rien à voir avec la vie associative et la défense des contaminés et victimes de l'amiante », déplore René Vincent.

LA CAVAM, NOUVEAU RÉSEAU DE POIDS

Selon ce dernier, la démocratie et l'intérêt des adhérents pâtiraient donc d'une ANDEVA devenue trop consensuelle. « Nos efforts pour modifier cette situation n'ont pas été suivis de faits, c'est pourquoi notre conseil d'administration a décidé à l'unanimité de quitter l'ANDEVA ». Evidemment ce vendredi, il a été demandé aux quatre-cents adhérents présents de valider ce choix, et c'est une écrasante majorité qui a répondu à l'appel du président du Cerader. Ce départ acté, le collectif rejoint désormais une nouvelle coordination d'associations, la CAVAM. Créée il y a tout juste quatre mois, celle-ci regroupe nombre de déçus de l'ANDEVA, et compte à ce jour pas moins de douze-mille



Le Cerader tenait son assemblée générale face à 400 personnes

adhérents. Parmi ses instigateurs, Jean Herquin, salarié de l'arsenal de Toulon et membre du groupe de pilotage de cette nouvelle structure. « Une page se tourne pour nous tous », confie celui-ci, « la CAVAM n'a pas pour objectif de mener la guerre à l'ANDEVA - ce serait contre-productif pour notre combat -, elle vise tout simplement à répondre aux attentes des contaminés et victimes, elle ambitionne de créer les conditions pour faire ensemble sans jamais occulter les associations qui en font sa base. Dans un contexte économique et

politique trouble, le rassemblement sera un des piliers de notre structure ».

Après un discours éminemment politique tirant à boulets rouges sur l'exécutif gouvernemental, la loi Macron, le TAFTA, le libéralisme, René Vincent a fait part de ce qui ferait les grands axes de lutte de l'association pour l'année en cours. Bien entendu, le procès pénal de l'amiante reste une des priorités. Sur ce point, le président du Cerader regrette que le dossier Bouchillou soit toujours en sommeil, « la procureur de Berge-

rac refusant toujours de nous r-
contrer. Une action au pénal ser-
pourtant de nature à peser sur
patrons pour les obliger à a-
vers plus de sécurité pour les sc-
riés, et notamment ceux
désamiantent sans précauti-
comme encore ces derniè-
semaines dans l'entreprise cre-
soise Bernard Dumas ». Inter-
tion de l'amiante, préventior
procès pénaux, trois domai-
intimement liés sur lesquels
Cerader ne faiblira pas dans
engagement.

LALINDE

Un forum autour de la création-reprise d'entreprise

La Maison de l'emploi sud Périgord invite personnes de-
mandeuses d'emploi sala-

demi-journée le matin, sur deux
 temps : de 9 h à 10 h 30 une infor-
 mation collective animée par les

